

# UN SYMBOLE DE L'ARBITRAIRE DU POUVOIR BURUNDAIS

INTERVIEW DE GERMAIN RUKUKI, défenseur des droits humains, ancien employé de l'ACAT-Burundi  
PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France  
PHOTO MAURINE TOUSSAINT

12 **Germain Rukuki est un exemple de la résilience des défenseurs des droits humains burundais face à la répression qu'ils subissent depuis 2015. Entretien avec un militant qui a été longuement emprisonné du fait de sa proximité avec l'ACAT-Burundi.**

**Vous avez fondé en Belgique l'association Ensemble pour le soutien des défenseurs des droits humains en danger (ESDDH). Pouvez-vous nous parler de cette organisation dont vous êtes le président-fondateur : quel est son mandat ? Quelles sont ses activités ? Travaille-t-elle sur le Burundi ?**

**G. R. :** Au cours de ma détention, j'ai vécu une injustice inédite qui m'a projeté dans l'idée de créer, dès ma sortie de prison, une association de défense des droits humains afin d'apporter ma contribution à la construction d'un monde où les droits et libertés seraient davantage respectés. La vie carcérale constitue une matière difficilement accessible pour ceux qui ne l'ont pas connue. J'ai envie de partager cette expérience pour protéger mon prochain de l'injustice et des souffrances que j'ai subies. Pour rendre mes actions plus efficaces, j'ai pris l'initiative de créer cette association. Comme son nom l'indique, le mandat d'ESDDH est de soutenir les activistes poursuivis pour leur engagement en matière de défense des droits humains. L'association travaille sur le Burundi pour surveiller et dénoncer les violations des droits humains dans les milieux carcéraux. Elle assure un partage d'expérience et sensibilise les défenseurs et la jeunesse sur la vie carcérale. Elle accompagne les activistes emprisonnés et leurs familles sur les volets psychosociaux, juridiques et sécuritaires. Nous comptons étendre les actions de l'association aux niveaux régional et international.

**Votre famille vous a rejoint en Belgique début février 2022. Comment se passe votre nouvelle vie ? Comment vous reconstruisez-vous ?**

**Germain Rukuki :** La date du 5 février 2022 est un jour qui a profondément marqué ma vie. Ce fut un immense plaisir de retrouver mon épouse et mes trois garçons après plus de quatre années de séparation. J'ai enfin pu rencontrer mon fils cadet, né quatre mois après mon arrestation. J'ai retrouvé le sens de la vie familiale. Mes fils, mon épouse et moi avons vécu plusieurs années avec le cœur brisé. Cette détention arbitraire nous a laissé des séquelles, mais nos retrouvailles constituent un remède qui soignera nos blessures. La Belgique est mon pays d'exil. Le mode de vie est tout à fait différent de celui de mon pays natal et s'adapter prend du temps. Mes fils sont inscrits à l'école, où ils continuent normalement leurs études. Ils s'acclimatent bien. Quant à mon épouse et moi, après avoir terminé toutes les formalités de l'installation, nous comptons redémarrer notre vie professionnelle.

« La mobilisation de l'ACAT-France ne saurait se tarir au Burundi avec la libération de Germain Rukuki. Nous resterons engagés aux côtés de celles et ceux qui œuvrent dans le pays pour que cessent les atteintes aux droits »



Germain Rukuki à Bruxelles, le 21 mai 2022.

**Durant votre détention arbitraire, des ONG, institutions et autorités vous ont apporté leur soutien. Comment expliquez-vous une telle solidarité ?**

**G. R. :** Mon dossier était emblématique, surtout au regard de la condamnation à 32 ans de prison, une peine inédite au Burundi. Mon dossier s'inscrivait aussi dans une série de mesures répressives que le pouvoir burundais avait prises à l'endroit de la société civile, comme repréailles, pour faire taire toute voix discordante. Une fabrication d'accusations criminelles très graves, une procédure judiciaire pleine d'irrégularités et un procès inique à l'égard d'un DDH... Tout ça a révolté un peu partout dans le monde, ce qui a conduit à une mobilisation spectaculaire. Toute cette fabrication judiciaire n'avait qu'un objectif : me persécuter et faire taire les défenseurs burundais pour qu'ils cessent de dénoncer les violations graves des droits humains dans le pays.

**En février 2022, vous avez reçu, avec vos collègues de l'ACAT-Burundi, des milliers de lettres de soutien de militants de l'ACAT-France. Aviez-vous connaissance de ce soutien durant votre détention ?**

**G. R. :** Ce soutien, je l'ai appris par mes avocats, mes visiteurs. Mais le détail du soutien, je l'ai connu après ma libération, quand j'ai pris mon temps pour m'informer sur ce qui avait été fait pour moi. La détention n'est pas facile à surmonter. Mais quand on se sent soutenu,

## Le défenseur se reconstruit

Arrêté en juillet 2017, condamné à 32 ans de prison à l'issue de plusieurs procès entachés de nombreuses irrégularités, Germain Rukuki a retrouvé la liberté en juin 2021. Sa condamnation avait alors révélé au monde les défaillances du système judiciaire burundais et son manque d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Depuis septembre 2021, Germain Rukuki vit en Belgique où il se reconstruit un avenir. Sa famille l'a rejoint en février 2022. Il continue à agir pour son pays depuis son exil.

quand quelques messages vous parviennent jusqu'à la prison, c'est très encourageant et on ne se sent plus seul. Ça donne l'espoir qu'un jour on retrouvera la liberté.

**Vous restez condamné pour "rébellion". Faites-vous des démarches pour que justice vous soit rendue ?**

**G. R. :** Le verdict final ayant permis ma libération n'a été établi que pour dédouaner l'appareil judiciaire burundais. Le comportement de la justice a démontré qu'elle était totalement instrumentalisée par le pouvoir exécutif et qu'on ne pouvait rien attendre d'elle. Je projette, avec mes conseils, de saisir les mécanismes régionaux de justice qui pourraient me permettre d'obtenir justice et réparation pour cette longue détention arbitraire.